

### Modifications statutaires

**SAS LEXGROUP GRENOBLE**  
Notaires  
7 rue Vicat - 38000 GRENOBLE

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LA MANGROVE**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 167 693,92 Euros  
Siège social : ECHIROLLES (38130)  
5 Allée Jean Philippe Rameau  
341 726 909 RCS GRENOBLE

Suivant assemblée générale du 11 février 2025, les associés de la société SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LA MANGROVE sus-désignée ont :

- réduit le capital de 28 965,31 €, afin d'être ramené de 167 693,92 € à 138 728,61 €, par suppression de 190 parts puis ont augmenté le capital de 152,45 € par création de 1 nouvelle part de 152,449 € par apport en numéraire.
- pris acte de la démission de M. Alain ADELISE de ses fonctions de gérant à compter du 11 février 2025.
- nommé M. Marvin BAPTE, sis à SAINT-EGREVE (38120) 15 Bis rue de la Contamine, en qualité de gérant à compter du 11 février 2025.

ANCIENNE MENTION - NOUVELLE MENTION  
CAPITAL : 167 693,92 € - 138 881,06 €  
GERANT : M. Alain ADELISE - M. Marvin BAPTE  
Modification sera faite au RCS de GRENOBLE.

Pour avis, la gérance.

449342300

### Cessation de garantie

### AGENCE SUZANNE IMMOBILIER GESTION

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité  
AGENCE SUZANNE IMMOBILIER GESTION  
20 rue CONDORCET  
38 000 GRENOBLE  
immatriculée au RCS 803363126  
pour son activité de :

- **GESTION IMMOBILIÈRE** depuis le 06 10 2014

après de son garant financier, GALIAN-SMABTP, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN-SMABTP, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

449452700

### AVIS

### Enquêtes publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2025/02/00057, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 75 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Pilat. Cette enquête porte sur la révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du renouvellement de son classement. Elle se déroulera : du mercredi 12 mars 2025 à 09h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00

Le dossier sera consultable dans les Mairies désignées ci-dessous et à la Maison du Parc à Pélussin, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.fr)) et celui du Parc naturel régional du Pilat ([www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)).

Il comporte : le projet de rapport de Charte et sa synthèse, le projet de plan de Parc, les annexes du projet de Charte, le diagnostic du territoire et sa synthèse, l'évaluation de la Charte Objectif 2025, l'évolution de la biodiversité et son résumé, le rapport environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse, le bilan de la concertation, les avis-notes et délibérations des différentes instances et l'arrêté d'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres se trouvant dans les Mairies d'Annonay, Bourg-Argental, Condrieu, Givors, Le Bessat, Longes, Maclas, Pélussin, Saint-Chamond, Saint-Julien-Molhesabate, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Pierre-de-Boeuf,

Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-Lachalm et Vocance, aux heures d'ouverture habituelles de celles-ci ;

- sur le registre à la Maison du Parc à Pélussin aux heures d'ouverture habituelle de celle-ci ;
- par voie numérique à l'adresse [revision-charte-pnr-pilat@mail.registre-numerique.fr](mailto:revision-charte-pnr-pilat@mail.registre-numerique.fr) ou sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-pilat> ;
- par courrier (cachet de la poste faisant foi) adressé au Président de la Commission d'enquête et envoyé au siège de l'enquête publique : Maison du Parc, 2 rue Benay - 42410 PELUSSIN, siège de l'enquête publique ;

par oral aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences.

**PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS EN MAIRIE :**

Un membre de la Commission d'enquête, M. Daniel DERORY Président, Mme Karine BUFFAT-PIQUET ou M. Patrick BREYTON (ou Cécile DELUX suppléante), se tiendra à la disposition du public pour enregistrer ses observations et propositions éventuelles à :

- Givors - Vendredi 14 mars de 14h à 17h
- Annonay - Mardi 18 mars de 9h à 12h
- Saint-Romain-Lachalm - Jeudi 20 mars de 14h à 17h
- Saint-Romain-en-Gal - Vendredi 21 mars de 14h à 17h
- Saint-Julien-Molhesabate - Lundi 24 mars de 14h à 17h
- Saint-Chamond - Mardi 25 mars de 9h à 12h
- Le Bessat - Jeudi 27 mars de 14h à 17h
- Longes - Mardi 1<sup>er</sup> avril de 9h à 12h
- Saint-Genest-Malifaux - Mercredi 2 avril de 9h à 12h
- Bourg-Argental - Jeudi 3 avril de 9h à 12h
- Condrieu - Vendredi 4 avril de 14h à 17h
- Saint-Pierre-de-Boeuf - Mercredi 9 avril de 9h à 12h
- Vocance - Mercredi 9 avril de 9h à 12h
- Maclas - Jeudi 10 avril de 9h à 12h
- Pélussin - Vendredi 11 avril de 14h à 17h

Sauf en cas de demande d'anonymat, toutes les contributions reçues, quelle que soit leur forme, seront mises en ligne et consultable sur le registre dématérialisé. Elles pourront être résumées, dans le rapport d'enquête ou ses annexes. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et sa Commune de résidence si ces dernières sont fournies.

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des mairies-lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures de la Loire, du Rhône, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, ainsi qu'au siège du Parc du Pilat et au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront consultables sur : [www.auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.fr) et [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

À l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles L. 333-1 et R. 333-7 et de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional du Pilat révisé, sera adopté par décret classant le territoire concerné pour une durée de quinze ans.

448551800

### PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour le projet « BOIS DU DAUPHINE - ALPES ENERGIE BOIS » présentée par la société BOIS DU DAUPHINE située 74 route de La Buisnière sur la commune de Le Cheylas

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2025-02-08 du 13 février 2025, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 10 mars 2025 à 8h30 au vendredi 11 avril 2025 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de Le Cheylas, siège de l'enquête, 93 rue de la Poste - 38570 Le Cheylas, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) à l'adresse suivante : (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>) ;
- sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Cheylas.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Le Cheylas ;
- par courrier à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 11 avril 2025 à 17h ;
- par voie postale à la mairie de Le Cheylas, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra)

Le commissaire enquêteur, M. Raymond ULLMANN, ingénieur INPG retraité, recevra les observations orales ou écrites du public

en mairie de Le Cheylas, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 10 mars 2025 - de 8h30 à 11h30,
- mardi 25 mars 2025 - de 16h à 19h,
- vendredi 11 avril 2025 - de 14h à 17h.

M. Daniel TARTARIN, professeur de l'enseignement technique retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Flavien THOLONIAT, responsable QSE (Tél : 04.76.71.72.43 courriel : [ftholoni@bdd-aeb.fr](mailto:ftholoni@bdd-aeb.fr)) ;
- ou du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 - mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Le Cheylas, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

448908100



### COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Suite à l'arrêté municipal N°2025\_26 du 17/02/2025, Madame la Maire de Saint Etienne de Crossey informe le public, qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune, à une enquête publique relative au recensement des chemins ruraux de la commune. L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Etienne de Crossey, du jeudi 13 mars 2025 à 8h30 au vendredi 28 mars 2025 à 16h, soit 16 jours.

Le dossier et le registre d'enquête publique seront accessibles par tout citoyen, souhaitant les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site de la mairie à l'adresse : <https://st-etienne-de-crossey.fr>

Pour information, les jours et heures d'ouverture de la mairie de Saint Etienne de Crossey sont :

- Lundi et Mardi de 13h30 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Madame Pascale POBLET est désignée comme commissaire enquêteur et se tiendra à disposition du public en mairie de Saint Etienne de Crossey, les jours suivants :

- Le jeudi 20 mars 2025 de 16h à 18h
- Le vendredi 28 mars 2025 de 10h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations :

- Directement sur le registre de la mairie
- Par courrier à l'adresse électronique suivante : [enquete.poblet@gmail.com](mailto:enquete.poblet@gmail.com)

- Par courrier, à l'attention de Madame la commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Etienne de Crossey  
A l'attention de Madame Pascale POBLET  
134 Rue de la Mairie  
38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour prononcer le nouveau classement des chemins ruraux en tenant compte des conclusions de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint Etienne de Crossey, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la mairie ([www.st-etienne-de-crossey.fr](http://www.st-etienne-de-crossey.fr))

2179

449168500

**Marchés publics**

Agri en proximité avec les acheteurs publics et privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)